

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 05 février 2013 à 19h00 au Centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du pro-maire, monsieur Daniel Rochon.

**ÉTAIENT présents :** Mesdames les conseillères Sandra Dicaire et Michèle Marois ainsi que messieurs les conseillers Denis Bonhomme et Roger Laurent.

**ÉTAIT absent :** Monsieur Marcel Proulx, maire ainsi que monsieur le conseiller Jean-Yves Dubois.

**ÉTAIT également présente :** Madame Line Sarrazin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum la séance débute à 19h00 sous la présidence du pro-maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption du procès-verbal du 08 janvier 2013;
- 4.- Gestion financière et administrative;
  - 4.1- Adoption des comptes de la période;
  - 4.2- Majoration du taux horaire pour l'entretien ménager des locaux municipaux;
  - 4.3 Emploi d'été Canada 2013;
  - 4.4- Ajustement du renouvellement de la cotisation annuelle de l'ADMQ;
- 5.- Aménagement et urbanisme;
  - 5.1- Congrès COMBEQ 2013;
- 6.- Voirie;
- 7.- Loisirs et culture;
  - 7.1- Aide financière à l'Association solidarité pour la santé et le mieux être;
- 8.- Sécurité publique;
- 9.- Hygiène du milieu;
- 10.- Varia;
- 11.- Correspondance;
- 12.- Période de questions;
- 13.- Fermeture de la séance.

**13-02-20**

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 05 FÉVRIER 2013**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et en gardant le varia ouvert.

**NOTE :** Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**13-02-21**

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DU 08 JANVIER 2013**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 08 janvier 2013, au centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

**NOTE :** Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**13-02-22**

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 13-01**  
**COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA**  
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de janvier 2013 dressé par la directrice générale, portant le numéro 13-01 totalisant une somme de **87 073,51 \$** et réparti de la façon suivante :

- Comptes à payer :	<b>30 903,47 \$</b>
- Déboursés par chèques :	<b>19 776,68 \$</b>
- Déboursés par prélèvement :	<b>14 022,06 \$</b>
- Salaires :	<b>22 371,30 \$</b>

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le pro-maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

**NOTE :** Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**13-02-23**

**MAJORATION DU TAUX HORAIRE POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES**  
**LOCAUX MUNICIPAUX**

ATTENDU la résolution numéro 12-03-35 relative à l'acceptation de l'offre de service de madame Paulette Dumoulin au taux horaire de 12,50 \$ pour l'entretien ménager des locaux municipaux;

ATTENDU QUE cette dernière demande une majoration de son taux horaire à 15 \$ pour effectuer l'entretien ménager des locaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME**

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande de madame Paulette Dumoulin et que son taux horaire soit majoré à 15 \$.

**NOTE :** Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**13-02-24**

**EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2013**

ATTENDU QUE Emplois d'été Canada (EÉC) est un programme de subvention salariales qui permet aux employeurs d'embaucher des étudiants pendant l'été;

ATTENDU QUE les demandes pour l'été 2013 seront acceptées du 1<sup>er</sup> au 28 février;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire une demande pour un (1) étudiant(e) pour la saison estivale de 2013;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE la directrice générale soit autorisée à compléter le formulaire de demande d'Emplois d'été Canada (EÉC) afin d'obtenir une subvention pour embaucher un (1) étudiant(e) durant la période estivale 2013.

**NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité**

**13-02-25**

**AJUSTEMENT DU RENOUELEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ**

ATTENDU la résolution numéro 13-01-05 relative au renouvellement de la cotisation de 2013 au montant de 454,15 \$;

ATTENDU QUE nous avons omis d'additionner le coût de l'assurance au montant de 216 \$ taxes incluses faisant en sorte que le montant total de renouvellement est de 670,15 \$ au lieu de 454,15 \$ comme inscrit dans notre résolution 13-01-05 du procès-verbal de janvier 2013;

ATTENDU QUE cette assurance couvre les trois protections suivantes:

- Assurance frais juridiques d'un montant maximum de 20 000 \$ pour tout litige concernant les conflits de travail ou les difficultés de l'assuré à faire valoir ses droits en vertu de régimes publics ou privés visant à remplacer son revenu.
- Le programme d'aide aux membres POSACTION, qui comprend 12 heures de consultation en cabinet et des consultations téléphoniques.
- Le Service de coaching téléphonique aux gestionnaires COACHTEL.

ATTENDU QU'à chaque année le renouvellement à l'ADMQ pour la directrice générale a toujours inclus l'assurance;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à déboursier le montant total de 670,15 \$ pour le renouvellement de la cotisation annuelle de l'ADMQ;

**NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**13-02-26**  
**CONGRÈS COMBEQ 2013**

ATTENDU le congrès de la COMBEQ qui se tiendra à Québec les 25-26-27 avril 2013;

ATTENDU QUE le coût d'inscription sera de 632,36 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME**

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 632,36 \$ pour les frais d'inscription de l'inspectrice en bâtiments et en environnement au congrès 2013 de la COMBEQ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ses frais de repas, déplacement et hébergement lui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**13-02-27**  
**AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ POUR LA SANTÉ ET LE MIEUX ÊTRE**

ATTENDU QUE l'Association solidarité pour la santé et le mieux être des citoyens de Val-des-Bois/Bowman offre une activité en Tai Chi et Qi gong;

ATTENDU QUE l'Association doit défrayer un montant de 75 \$ par mois (de janvier à juin) pour la location de la salle pour cette activité et demande une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS**

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 200 \$ à l'Association solidarité pour la santé et le mieux être afin de les aider à défrayer le coût de location de la salle.

**NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits de disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Line Sarrazin, secrétaire-trésorière

**13-02-28**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (19H15)**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

**NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité**

.....  
**Daniel Rochon, pro-maire**

.....  
**Line Sarrazin, secrétaire-trésorière**

**Je, Daniel Rochon pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**